

## **DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE**

(Articles L.310-2, L.310-5, R.310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R.321-1 et R. 321-9 du code pénal)

### **①. Déclarant :**

Nom, prénom ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

N° Voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : .....

Localité : .....

☎ : (Fixe ou portable) : .....

### **②. Caractéristiques de la vente au déballage :**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

.....

Marchandises vendues : neuves – occasions\*.

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : .....

Date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

### **③. Engagement du déclarant :**

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) .....

***Certifie exact les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R 310-8 et R.310-9 du code de commerce.***

Date et signature : .....

***Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).***

---

### **④. Cadre réservé à l'administration :**

Date d'arrivée : ..... N° de l'enregistrement : .....

Recommandée avec demande d'avis de réception : OUI – NON\*

Remise contre récépissé : OUI – NON\*

Observations :

\*entourez la mention qui correspond à votre situation.